



Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

Lettre d'Information n°21

décembre 2016

EDITO

Elections présidentielles et législatives de 2017

2017 sera une année électorale. Les élections présidentielles auront lieu 23 avril (1er tour) et le 7 mai (2ème tour). Elles seront suivies les 4 et 18 juin des élections législatives. Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur la liste électorale. En cette période où la déraison se donne libre court jusque dans les urnes, comme on vient de le voir aux Etats-Unis, il est plus que jamais important que chacun se prononce. Les Américains se sont laissé séduire en nombre par les sirènes du populisme et ceux qui avaient d'autres espérances n'ont pas été assez nombreux à voter. Les voilà aujourd'hui dotés d'un président dont la compétence est plus que douteuse. Cette situation crée une grande part d'inconnu, où les conservateurs les plus rétrogrades pourront s'engouffrer. Il n'y a qu'une certitude, c'est que les travailleurs, dont ceux-là même qui ont manifesté leur colère dans les urnes, n'y trouveront pas leur compte. Dans le monde compliqué qui est le nôtre, ce n'est pas à coup de boniments que les problèmes se résoudront. Il s'agit de faire des choix réfléchis. Et d'aller voter, car les urnes peuvent réserver de mauvaises surprises. Les valeurs qui sont les nôtres doivent l'emporter.

Si ce n'est déjà fait, inscrivez-vous sur les listes électorales, et rappelez aux jeunes qui viennent d'atteindre leur majorité ou qui auront 18 ans sous peu qu'ils doivent s'inscrire. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires ci-dessous dans la rubrique Infos pratiques.

RUBRIQUE DES FRANCAIS DU MONDE

Génération téléthon – les 2 et 3 décembre

Le téléthon aura trente ans cette année. Depuis quatre ans, Français du monde est engagée avec d'autres associations aux côtés de l'AFM-Téléthon pour sensibiliser et mobiliser les Français résidant à l'étranger. Les fonds recueillis à chaque téléthon ont permis de faire progresser les connaissances sur les maladies rares, et aussi contribué à changer le regard sur le handicap. Vous trouverez plus de renseignements sur ce site <http://www.afm-telethon.fr/>. Pour vous engager davantage, vous pouvez écrire à tfe@afm-telethon.fr.

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Cette journée nous rappelle, le 25 novembre de chaque année, qu'il faut dénoncer sans relâche les violences contre les femmes, en commençant par en parler avant que les choses ne tournent mal. Le site national de Fdm consacre [un article à ce fléau](#).

RUBRIQUE DE LA SECTION Fdm-adfe de ROME et du LATIUM

Composition du bureau 2016-2017

A son assemblée générale annuelle, le 11 octobre, la section de Rome et du Latium s'est dotée d'un nouveau bureau, qui s'est réparti les fonctions comme suit :

- Président: François Giraud
- Vice-Présidente: Sylvie Remondière
- Trésorière (suivi des comptes): Catherine Coulon-Thierry
- Trésorière (adhésions) : Dominique Théodore
- Secrétaire: Béatrice Bonneval
- Coordination de la lettre d'information: Janine Guillocheau
- Coordination de la communication: Françoise Manssouri
- Relations institutionnelles: Olivier Spiesser

Premier Forum des associations françaises

Les sections de Rome et de Florence de Français du monde ont participé au forum des associations françaises d'Italie du Sud organisé par les conseillers consulaires de la circonscription le 1er octobre dernier. Avec près de 400 visiteurs venus rencontrer quelques 25 associations françaises dans le parc de la Villa Strohl Fern, cette première édition a remporté un franc succès.

[album photo](#)

Conseil consulaire des bourses scolaires

Français du monde a participé au Conseil consulaire des bourses scolaires qui s'est tenu à l'Ambassade de France à Rome le 8 novembre dernier. Il s'agissait d'examiner les demandes d'aide pour les enfants français scolarisés dans les lycées et écoles de Rome, Florence et Naples. Trente-deux dossiers présentés par les services de l'ambassade ont été revus en détail par les conseillers consulaires, les représentants des associations et des lycées. Beaucoup de situations difficiles, en particulier des mères élevant seules leur(s) enfant(s). Sans ces bourses, ces enfants ne pourraient plus poursuivre leur scolarité dans l'enseignement français.

Tremblements de terre

Après le séisme qui a fait de nombreuses victimes à Amatrice et dans sa région le 24 août, la terre a de nouveau tremblé fin octobre. Les secousses ont été ressenties dans une bonne partie de la péninsule, y compris à Rome. Les tremblements de terre sont imprévisibles, mais on peut prendre quelques précautions à l'avance et tenter de se protéger lorsqu'ils surviennent. Voici un [petit livret du Bureau central sismologique français](#), destiné à la Guadeloupe, mais qui peut aussi être utile en Italie.

Pour en savoir plus sur les séismes <http://www.franceseisme.fr/FAQ.html>
Si l'on souhaite apporter une aide, la Croix-Rouge italienne recueille des fonds.

Prochaines activités

Nos activités sont ouvertes à tous. La plupart nécessitent une inscription - qui nous permet de prévoir une organisation adaptée - et une participation financière, avec en général un tarif préférentiel pour nos adhérents. Si vous n'êtes pas adhérent mais souhaitez être tenu au courant et vous inscrire sur notre liste de diffusion, n'hésitez pas à nous le signaler par mail à fdmadferoma@gmail.com.

Le bureau de la section a repris les **rencontres mensuelles**. La première aura lieu jeudi 1er décembre, à 19h au café Libreria Bohémien, via degli Zingari, 36, métro Cavour.

Nous n'aborderons pas les fêtes sans un **repas de fin d'année**, qui aura lieu le vendredi 16 décembre, à la Trattoria degli Amici, tenue par une coopérative dont la mission est de créer des emplois pour des handicapés mentaux. Nous nous retrouverons le samedi 7 janvier 2017 autour de la **galette des rois**. Pour ces deux activités, informations et inscriptions à fdmadferoma@gmail.com.

L'année prochaine, notre première grande activité sera consacrée aux **achats groupés solidaires**, une façon nouvelle de consommer, qui vise à trouver un équilibre entre les besoins économiques des consommateurs et ceux des producteurs, dans un circuit court offrant des produits de qualité.

AGENDA

Mercredi 30 novembre : Commission de sécurité, à l'ambassade

Jeudi 1er décembre à 19 heures : Café mensuel (café Libreria Bohémien via degli Zingari, 36, métro Cavour)

Mardi 13 décembre : Conseil consulaire sur l'emploi et la formation, au consulat

Vendredi 16 décembre : Repas de fin d'année

Samedi 7 janvier : Galette des rois

Janvier 2017 :

- Achats groupés solidaires - dîner-conférence sur le groupement d'achats de San Lorenzo
- Rencontre avec Hélène Conway, sénatrice représentant les Français de l'étranger

Jeudi 9 février : permanence de 15h à 17h à la section consulaire de l'Ambassade de France (Via Giulia 251, Rome), de notre conseiller consulaire Olivier Spiesser

Jeudi 9 mars : permanence de 15h à 17h à la section consulaire de l'Ambassade de France (Via Giulia 251, Rome), de notre conseillère consulaire Françoise Manssouri

INFOS PRATIQUES

Français de l'étranger : comment voter en 2017 ?

Extrait [du blog de Gaëlle Barré et Olivier Spiesser](#), *Conseillers consulaires dans la première circonscription d'Italie (Rome, Florence, Naples, La Valette et la cité du Vatican)* :

Pour pouvoir voter en 2017 (élections présidentielle et législatives) en tant que Français domicilié à l'étranger, vous devez :

- soit être inscrit sur la liste électorale consulaire (pour pouvoir voter à l'étranger);
- soit être inscrit sur une liste électorale en France (pour pouvoir voter en France).

Pour voter à l'étranger :

Vous devez être inscrit au préalable sur la liste électorale consulaire. Si vous êtes

inscrit au registre des Français établis hors de France (www.service-public.fr), vous êtes automatiquement inscrit sur la liste électorale consulaire, sauf si vous vous y êtes opposé. Si vous n'êtes pas inscrit au registre des Français établis hors de France vous pouvez demander l'inscription sur la liste électorale consulaire en contactant directement votre consulat ou votre ambassade.

=> Si vous ne pouvez pas vous rendre dans un bureau de vote ouvert dans une ambassade ou un consulat, vous pouvez voter par procuration (voir plus bas).

Pour voter en France :

Si vous avez un domicile, une résidence ou si vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis plus de 5 ans, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de cette commune.

Si vous êtes inscrit au registre des Français établis hors de France, vous pouvez également vous inscrire sur la liste électorale de certaines communes :

- commune de naissance ou celle d'un ascendant ;
- commune du dernier domicile ou de la dernière résidence (si vous y avez résidé 6 mois au minimum) ;
- commune d'inscription d'un ascendant, de l'époux(se) ou d'un parent (jusqu'au 4e degré).

Vote par procuration :

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans un bureau de vote ouvert dans une ambassade ou un consulat, dans la commune dans laquelle vous êtes inscrit en France, vous pouvez voter par procuration.

Vous pouvez établir une procuration :

A l'étranger, à l'ambassade si elle est pourvue d'une circonscription consulaire ou au consulat ;
en France, au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu d'inscription.

Pour les procurations, profitez de vos voyages en France ou dans les villes qui ont un consulat ou lors d'une tournée consulaire pour le faire, sachant qu'elles sont maintenant valables pour 3 ans : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

La procuration peut être établie pour l'un des deux tours ou les deux tours de scrutin.

Vous devez vous présenter personnellement muni(e) d'une pièce d'identité et attester sur l'honneur être dans l'impossibilité de vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin. Vous devrez fournir les noms, prénoms, date de naissance et adresse de la personne à laquelle vous souhaitez donner procuration. L'intéressé(e) doit être inscrit sur la même liste électorale consulaire ou dans la même commune que vous.

Vote par internet :

Voter par internet est possible uniquement si vous êtes installé à l'étranger pour participer aux élections législatives et à l'élection des conseillers consulaires (informations sur le site du MAEDI en cliquant [ici](#))

Les dates des élections en 2017 :

Élection présidentielle

Premier tour : 23 avril

Second tour : 7 mai

Élection législative

- pour les électeurs inscrits en France

Premier tour : 4 juin

Second tour : 18 juin

- pour les électeurs inscrits dans l'une des 11 circonscriptions à l'étranger, vote électronique

Premier tour : du 26 au 31 mai

Second tour : du 9 au 14 juin

Concrétisez votre soutien à Fdm-adfe, rejoignez-nous et

[adhérez à](#)

Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

fdmadferoma@gmail.com

Visitez notre site web

<http://www.francais-du-monde.org/site-section/rome/>

notre page Facebook

[Français du monde adfe Rome](#)

N'hésitez pas à diffuser largement cette lettre d'information

NB: en application du code électoral, vos élus ont accès à la liste électorale de leur circonscription, ainsi qu'aux adresses emails qui y sont portés pour les Français de l'étranger. Cet envoi a pour objectif d'informer les ressortissants français de Rome et ses environs. Il vous suffit de cliquer ci dessous pour que votre adresse email soit supprimée de notre fichier.